



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>
PAGE FACEBOOK : « FO DGFIP 85 »

COMPTE-RENDU

Groupe de travail CHS-CT du 13/09/2021



Délégués FO pour ce CHS :

Aurélië BRUN (SIP Les Sables), Sébastien LIEVRE (Cité FO) et Didier LOISEAU (PCE La Roche)

DES QUESTIONS MAIS PEU DE REPONSES LORS DE CE GROUPE DE TRAVAIL.

PAR CHANCE, UNE AUDIENCE AVEC LE DIRECTEUR 2 JOURS PLUS TARD NOUS A PERMIS DE LES OBTENIR !

Ce groupe de travail organisé par Mme Nguiffo-Boyom de la direction pouvait enfin se tenir en présentiel. **FO** souhaite que les prochaines réunions institutionnelles puissent se tenir ainsi afin de faciliter les échanges avec la direction.

Un point sur la **situation sanitaire** est fait par le Docteur Bailly: l'épidémie continue son recul en Vendée. Néanmoins, le Docteur souligne qu'il faut continuer à respecter les gestes barrières et se faire vacciner. Désormais il existe deux types de cas contacts COVID :

- les cas contact à risque élevé = personnes non vaccinées étant entrées en contact avec une personne positive, isolement de 7 jours pour ces personnes.
- les cas contact à risque modéré = personnes vaccinées étant entrées en contact avec une personne positive, retour possible au travail avec restrictions pour celles-ci (pas de cantine, pas de pauses café collectives...) pendant 7 jours.

A la demande de la CGT, le RH recommencera à nous communiquer tous les jeudi la situation du COVID dans nos services.

Une nouvelle dotation de masques en tissu est envisagée prochainement via la Préfecture.

Fiches de signalement : aucune depuis notre dernière réunion.

Registre Santé et Sécurité au Travail :

Réparation du défibrillateur du SIP de La Roche / Yon.

Suivi des demandes de repose-pieds et de lampes de bureaux individuelles.

→ sur ce sujet des ambiances lumineuses, **FO** a demandé que ce point soit systématiquement étudié lors des travaux liés aux restructurations de services en cours. Nous demandons que cela soit fait pour le SPFE du fait d'une fiche action pour ce service et de la restructuration massive à venir de cette mission.

Fiches actions : (qui pour rappel sont soumises au financement du CHS-CT)

Toutes les actions en lien avec une prescription médicale sont toujours acceptées par le CHS-CT 85, il s'agit principalement de fauteuils ergonomiques, d'ergosliders, de souris ergonomiques...

Depuis des années, vos élus **FO** insistent au travers de leurs interventions et de leurs actions sur le sujet du harcèlement au travail, nous l'évoquons d'ailleurs dans notre dernier journal trimestriel l'In**FO** Vendée.

Une formation sur cette thématique très complexe est donc proposée aux représentants du personnel ainsi qu'aux autres acteurs de prévention (service RH, médecin de prévention, assistant de prévention...) avec une prise en charge du CHS-CT validée par les 3 organisations syndicales.

Questions diverses :

Télétravail : des formations sur les gestes et postures pourraient être utiles pour les collègues volontaires afin d'optimiser leur poste de travail à leur domicile.

M. Leca, notre RH, reviendra vers nous d'ici la fin de l'année afin de tirer un bilan de cette nouvelle façon de travailler et d'en tirer les premières conséquences : droit à la déconnexion, besoin de matériels spécifiques à domicile, etc...

Formation **secourisme** : les sessions de recyclage devraient reprendre prochainement, un recensement des besoins est en cours dans les services, du fait des nombreux départs en retraite et des mutations.

Présence de **vigiles devant les SIP** pour la sortie des rôles : lors de ce GT, Mme Nguiffo-Boyom n'a pas pu nous répondre clairement sur ce sujet.

→ *Du fait d'une audience ce mercredi 15 septembre avec le directeur, nous avons reposé la question et il s'avère que 5 sites ont souhaité renouveler la présence de ces vigiles à la rentrée, M. Fuentès informera les services ces prochains jours pour détailler le calendrier de déploiement.*

Trésorerie **Yon Vendée** (site ex PYEM) : un problème d'odeur déjà signalé avant l'été n'est toujours pas résolu. La direction va recontacter les services de la mairie pour tenter de résoudre le problème.

FO demande ou en sont les **études sur le gaz radon** sur nos différents sites, la direction est en attente des résultats définitifs et s'engage à nous les communiquer dès que possible.

Pour info, le radon est un gaz radioactif naturel incolore et inodore. Il provient naturellement du sol car il se forme à partir du radium présent dans les roches du sous-sol. Le radium et le radon sont tous les deux issus de la chaîne de décroissance radioactive de l'uranium. Bien que dangereux et à l'origine de milliers de morts chaque année en France, c'est un gaz toujours très méconnu. Peu de personnes savent de quoi il s'agit, et encore moins sont conscientes du risque que représente une exposition prolongée au radon. Malgré les efforts de certaines collectivités locales et associations dynamiques sur le sujet, la question du radon reste un sujet encore trop peu relayé par les médias en France et insuffisamment considéré par les pouvoirs publics. On constate en effet que l'on réalise encore peu de mesures malgré l'émergence d'une réglementation de plus en plus exigeante dans les lieux de travail.

Site de **Challans** : des travaux et des déplacements de personnels au sein du SIP laissant sous-entendre qu'une partie des surfaces occupées par ce service pourraient être supprimées pour agrandir le périmètre du SGC nouvellement installé, nous interrogeons la direction afin de savoir ce qu'il en est réellement. Mme Nguiffo-Boyom n'a pas souhaité clarifier ce sujet arguant du fait qu'une présentation générale nous serait faite lors du CTL et du CHSCT courant octobre.

→ *Nous avons donc profité de notre audience avec le directeur ce mercredi pour lui demander ce qu'il en était concrètement : est-ce que oui ou non des m2 supplémentaires vont être alloués au SGC au détriment du SIP ? Celui-ci nous affirme que non et qu'il ne s'agit là que d'une réorganisation des surfaces au sein du SIP pour accueillir le recouvrement des trésoreries fermées.*

FO a profité de ce groupe de travail pour demander pourquoi l'**usage des véhicules de service** n'étaient plus possibles pour certaines activités. Là encore sur ce point, nous n'avons pas pu obtenir lors du GT une réponse claire sur le pourquoi de cette règle, qui n'est pas appliquée de la même manière dans tous les départements.

→ *Lors de l'audience 2 jours plus tard, le directeur nous a expliqué qu'il assumait cette décision du fait du contexte sanitaire ne souhaitant pas prendre le risque de contaminer du personnel avec une utilisation plus intensive de ces véhicules : il s'agit là d'une mesure strictement sanitaire.*

